



### LA CNT AU SIÈGE LA FEDERATION CNT POSTE REÇUE EN AUDIENCE

Le 27 juin notre fédération syndicale a été reçue à la Direction des Relations Sociales, des Règles RH et des Instances Réglementaires Nationales dont le responsable est Jean-Yves Petit. Notre délégation était composée de représentants/es de Gironde, de Paris, des Yvelines et du secrétaire fédéral. Nous étions là pour poser un certain nombre de revendications qui nous concernent toutes et tous. Au préalable nous avons dénoncé la succession de réorganisations destructrices d'emplois, de conditions de travail, de dégradation du Service Public au Courrier comme au Réseau.

#### • **Indemnités pour les personnes se rendant au travail en vélo.**

Cette indemnité est un droit qui n'est pas appliqué à la Poste et ce, depuis le 12 février 2016. Et de nombreux collègues sont les perdants (0,25 € par km) de cet oubli légal, omission légale ! Application du droit

#### • **La pollution atmosphérique tue ! Ecologie et protection du personnel : pollution dans les villes, en milieu rural et activités professionnelles à l'extérieur. La pollution de l'air cause 48.000 décès par an en France.**

Des études révèlent le développement continu de la pollution du fait des rejets nocifs d'origines diverses : circulation automobile, industries, agriculture chimique. Notre syndicat CNT a soulevé les effets de cette pollution pour les agents qui effectuent des activités professionnelles à l'extérieur, agents qui voient leur santé altérée avec **une baisse de leur espérance de vie**. Dans les grandes

villes, le recul de l'espérance de vie imputable aux particules fines est de 15 mois.

• Or il est de la responsabilité de l'employeur de protéger la santé de ses employés.

#### **Nous demandons :**

- o **la réalisation d'études de santé sur plusieurs régions de France ;**
- o **la mise en place de dispositifs pratiques de protection ;**
- o **la prise en compte de cette réalité sur le plan de la pénibilité du travail et une baisse de l'âge de la retraite.**

Nous sommes la seule organisation syndicale à aborder de front cette question, elle concerne la santé de milliers de nos collègues.

#### • **Prime pour l'entretien de nos vêtements professionnels.**

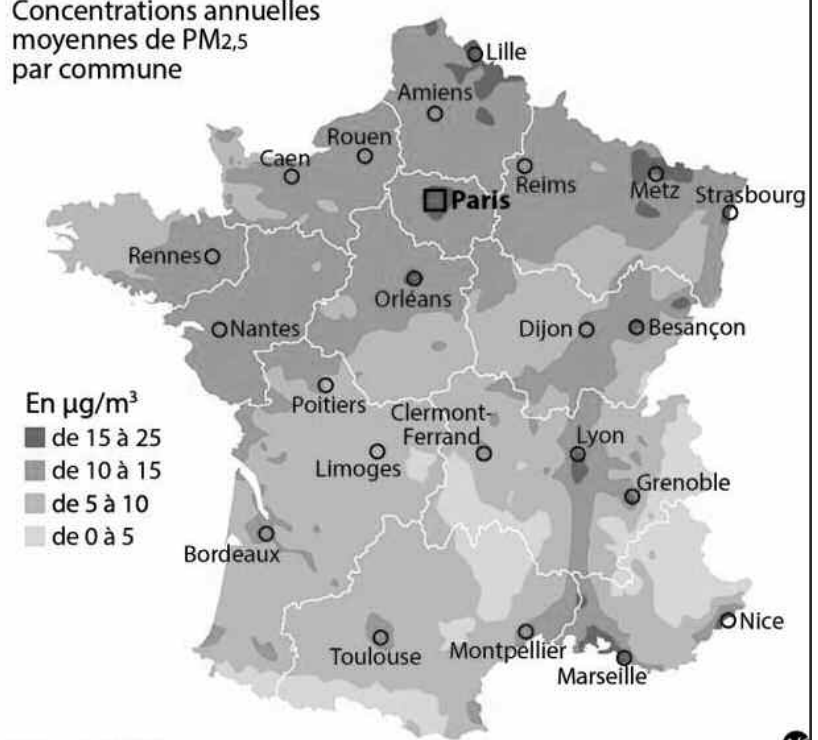
Les facteurs perçoivent depuis 2014

#### **Les particules fines en France**

Concentrations annuelles moyennes de PM<sub>2,5</sub> par commune

En µg/m<sup>3</sup>

- de 15 à 25
- de 10 à 15
- de 5 à 10
- de 0 à 5



Source : InVS (2015)



**Pour nous contacter : Espace Nelson Mandela 82 av du G. Leclerc 95100 Argenteuil.  
fede.ptt@cnt-f.org - 06-52-93-90-88 - <http://www.cnt-f.org/fedeptt/>**

une indemnité super importante de 12,06 €, une seule fois par an en décembre. Nous en demandons le doublement.

· **BORDEAUX CEDEX ENTREPRISE (Gironde) :** ou comment se retrouver dans une voie de garage !!!! Il a été signalé, photos à l'appui, la dégradation de nos conditions de travail depuis que nous avons emménagé dans la partie garage des locaux de Bordeaux Dock. Il a été répondu qu'il existe un projet « BOLOCO », déjà appliqué dans certains bureaux...



**Commentaires de la section syndicale locale :** Mais cela s'est arrêté là renvoyant cette question au niveau local, la direction va-t-elle agir ? Ou nous laisser croupir !!! **Peut-être est-elle plus pressée à faire passer la réorganisation prévue pour le 20 novembre que d'envisager de meilleures conditions de travail pour le personnel...**

Et d'après certains cette enveloppe a déjà été utilisée non pas pour le garage **mais pour d'autres bureaux !!!** On s'en souviendra lorsque les scénarios seront présentés : non seulement nous sommes entassés mais en plus certaines têtes pensantes veulent rajouter deux autres services dans le même garage !!!! Il fallait y penser et surtout oser !!!! (section CNT-PTT Bordeaux Docks ).

· **Complément de Rémunération (CDR).** Les facteurs 1.3 ne perçoivent que le CDR de niveau 1.2, pourquoi cette injustice ?

Par ce qu'ils ont décidé que c'est la fonction qui est prise en compte. **Cette pratique discriminante signifie une perte de 7 à 8 euros par mois.** Nous exigeons que tout personnel de niveau 1.3 ait un CDR de 1.3.

· **Journée Pénibilité Senior.** Nous voulons que le service S3C qui en est exclu, **intègre le dispositif.**

Que les agents des carrés pro puissent en bénéficier est chose faite depuis un accord précédent. Mais il n'est pas encore publié au journal officiel !!!

**Nous savons que c'est par l'action que nous imposerons la prise en compte de nos revendications et pour cela nous appelons chacun et chacune à nous rejoindre.**

L'heure est au renouveau d'un véritable syndicalisme de terrain. A la CNT PTT nous avons choisi de partager nos journées d'absences syndicales entre militants/es car nous refusons les permanents syndicaux coupés de la base. Nous sommes un syndicat autogéré.

**CHANGER LE SYNDICALISME POUR TRANSFORMER NOS VIES.**



.....  
**Contact / Adhésion**

**TCRA**

• **Nom :**

**Prénom :**

• **Adresse :**

**Code Postal :**

• **Ville :**

• **Bureau :**

• Je souhaite adhérer.

• Je peux diffuser les tracts de la CNT.

• **A retourner à notre adresse fédérale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.**  
.....